



FORCE OUVRIÈRE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Paris, le 23 octobre 2020,

## **LA SURCOTISATION PRIME DE FEU**

### **VA ENFIN S'ARRETER, SAUF POUR LES SPP !**

Le 22 octobre, l'Assemblée Nationale a voté dans le cadre du projet de loi de finance de la sécurité sociale (PLFSS) l'arrêt de la surcotisation sur la prime de feu, **mais UNIQUEMENT la part patronale !**

Ce dispositif a été mis en place en 1991 pour permettre l'intégration de la prime de feu dans le calcul de la pension de retraite des SPP, et, il devait s'éteindre en 2003.

Les dernières négociations avec le gouvernement ne laissent pas de place au doute, nous demandons la suppression de l'ensemble des surcotisations sur la prime de feu à savoir : la part patronale et pour la part salariale.

Pour preuve, Monsieur Olivier Richefou Président de la Conférence Nationale des SIS écrit dans son courrier adressé au Ministre de l'Intérieur le 22 octobre dernier « *Monsieur le Ministre, pourquoi ne mettez-vous pas en place ce qui nous a été indiqué : la suppression de la sur-cotisation sur la partie employeur comme salarié via un amendement au PLFSS 2021 ?* »

***Laisser aux SPP la surcotisation sur la prime de feu est incompréhensible, FOSIS demande l'arrêt de cette injustice.***

***Une deuxième vague semble se profiler dans le monde des sapeurs-pompiers !***